



Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :



de 10 000 habitants

**Le recensement y est exhaustif,
il a lieu tous les 5 ans.**

Pour vérifier si votre commune est concernée
par le recensement cette année, rendez-vous sur :

🔍 le-recensement-et-moi.fr



de 10 000 habitants

**Le recensement a lieu tous les ans
sur un échantillon de 8% des logements :**

vos logements d'habitation en fait peut-être partie !

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier
de votre commune** dans votre boîte aux lettres
au début du mois de janvier.

Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres
ou via la visite d'un agent recenseur, **une notice d'information**
contenant **vos identifiants et codes de connexion**

pour répondre sur internet : 🔍 le-recensement-et-moi.fr

Vous pourrez également **répondre sur papier.**

